Mairie de la Heunière



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA HEUNIERE DU 24 OCTOBRE 2024

Date de convocation : vendredi 18 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de la Heunière. Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Etaient présents : Jérôme FOUCHER, Florence ROPARS, Loïc BUISSON, Céline DA SILVA, Daniel LAVEILLE, Isabelle MARTIN, Anne-Sophie RIGOLOT, Jean VAREN.

Était absent non excusé :

Était absent excusé : Alexandre BOURGEOT donnant pouvoir à Florence ROPARS (refusé)

Secrétaire de séance : Loïc BUISSON

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à la demande de la trésorerie, l'ordre du jour a été modifié tardivement et le conseil municipal approuve par vote de délibérer sur ces sujets.

Monsieur le Maire, à la suite d'une demande de huis clos, demande à l'ensemble du Conseil Municipal si d'autres personnes souhaitent s'y joindre.

Le demandeur retire sa demande.

La séance ne sera pas tenue à huis clos.

Ordre du jour :

1/ Demande de la part d'un Élu du Conseil Municipal de la démission du Maire

Monsieur le Maire demande à l'Élu du Conseil Municipal de justifier sa demande.

Monsieur BUISSON informe l'ensemble de l'assemblée délibérante de sa démarche. Il relève que depuis plusieurs années, la commune rencontre des difficultés en termes de communication à l'encontre de Monsieur BUISSON.

Monsieur BUISSON revient sur une discussion électronique tenue en 2019 entre plusieurs personnes candidates sur la liste sortante sur ses revenus en tant que pompier volontaire.

Monsieur le Maire demande en quoi la lecture de cette discussion est une atteinte à sa personne.

Monsieur BUISSON demande de terminer la lecture de ce mail et rectifie en indiquant que tous les propos stipulés y sont faux.

Monsieur le Maire répond que tout le monde a des discussions sur les autres sans pour autant en connaître toute la teneur.

Monsieur BUISSON et Monsieur le Maire reviennent brièvement sur leur interaction relevant une certaine agressivité verbale.

Monsieur BUISSON continue l'explication de sa demande en faisait lecture de la chronologie d'un dossier d'urbanisme. La SNA avait donné son désaccord sur le dossier.

2021 Foire à Tout mettre des bâtons dans les roues par mail

En 2022, une autorisation donné par Monsieur le Maire d'arracher une haie pour y construire un mur, sachant que la SNA avait formulé un désaccord relatif au PLU.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement cette haie était protégée et en mauvaise état et restreignant la visibilité de la borne à incendie. En permettant de construire ce mur, la défense à incendie est de nouveau accessible, la visibilité dans l'intersection est meilleure et deux stops ont été implantés.

Monsieur BUISSON répond que pour l'arrachage de la haie, celle-ci devait être en mauvais état et ce n'était pas le cas.

Monsieur le Maire informera les conseillers municipaux sur le dossier intégral.

Monsieur BUISSON donne lecture du mail qu'il a reçu de la SNA qui lui indique que l'avis SNA a été prononcé comme défavorable.

Monsieur BUISSON fait remarquer que le PLU est un document majeur de l'urbanisme et qu'il faut s'y tenir. Monsieur BUISSON rappelle que le PLU a été voté par l'ensemble de l'assemblée délibérante du précédent mandat.

Monsieur BUISSON relève que la haie aurait pu être replantée et non arrachée pour pouvoir construire un mur.

En 2023, Monsieur BUISSON relève les agressions verbales à son égard, ainsi qu'un dépôt de plainte déposé.

Monsieur BUISSON revient sur ses affiches arrachées dans le panneau d'affichage libre devant libre, pour lequel Monsieur le Maire avait indiqué les avoir arrachés après avoir précédemment écrit par mail qu'il n'était au courant de rien.

Monsieur BUISSON revient sur la plainte déposée à son encontre par Monsieur FOUCHER. Depuis septembre 2023, Monsieur BUISSON a connaissance de cette plainte mais n'a jamais été entendu, ni averti par les services des forces de l'ordre. En attente de cette information, Monsieur BUISSON s'est adressé au Tribunal Administratif d'Evreux qui lui a répondu qu'aucune plainte n'était en cours.

Monsieur Le Maire répond à présent en donnant lecture de sa plainte déposée en septembre 2023.

Monsieur Le Maire explique qu'à la suite des plaintes déposées, l'instruction peut être parfois très longues mais celle-ci n'a pas encore été traitée.

Monsieur le Maire annonce qu'il a également fait un complément de plainte le 23/10/2024, pour relancer la plainte initiale.

Monsieur le Maire répond que Monsieur BUISSON a le droit de demander la démission du Maire, mais que lui-même a également le droit de ne pas donner sa démission.

Monsieur le Maire annonce qu'une plainte a été déposée à l'encontre de Monsieur BUISSON.

Monsieur le Maire revient sur le sujet d'urbanisme en expliquant que l'avis du Maire relève de la Police du Maire.

Concernant les événements relatifs à la Foire à Tout, Monsieur le Maire rappelle qu'il est responsable de la sécurité de ces événements.

Monsieur BUISSON défend ses positions en affirmant que le Maire ment.

Monsieur le Maire revient sur un échange sur le fait que tous les conseillers ne sont pas tenus au courant en temps réel des avancées de tous les dossiers.

Monsieur le Maire explique qu'il sollicite la SNA à bon escient sur les dossiers d'urbanisme, sur le dossier récent de la classification de l'état de catastrophe naturelle suite aux événements du 31 juillet 2024.

Monsieur le Maire rappelle qu'avant de diffuser les documents, Monsieur BUISSON a demandé d'attendre d'avoir plus d'informations.

Monsieur le Maire a suivi ce conseil en échangeant avec toutes les parties concernées. Sur ces échanges, Monsieur le Maire justifie la mise en copie de certains élus pour leur expertise.

Monsieur le Maire rappelle que tous les dossiers ne sont pas envoyés en temps réel, mais qu'il rend toujours compte de l'avancée des dossiers en réunion de conseil municipal.

2/ Demande de mesure conservatoire émise par cet Élu : « révocation des délégations de pouvoirs du Maire »

Monsieur le Maire explique que cette décision appartient au préfet qui soumet au ministère la démission du Maire.

Monsieur BUISSON revient sur les délégations établies lors du COVID-19 qui étaient temporaires.

Monsieur le Maire explique qu'il souhaite simplement la bonne tenue des débats au profit de la commune.

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée délibérante son départ du Conseil Municipal à la prochaine mandature.

Monsieur BUISSON revient sur les propos tenus devant le camion de pizza et sur les plaintes d'administrés à ce suiet.

Monsieur LAVEILLE prend la parole pour revenir sur les échanges électroniques, ceux-ci étaient très peu qualitatif mais reconnaît que la situation s'est améliorée.

Monsieur LAVEILLE rappelle que Monsieur le Maire doit être serviable envers tous les administrés de la commune même à l'extérieur des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a jamais refusé de respecter ses engagements envers les demandes des administrés peu importe les différents qui ont pu avoir lieu.

Monsieur LAVEILLE propose de recentrer le débat sur les points de l'ordre du jour. Il relève que les avancées de la mairie sont moindres voire nulles.

Madame DA SILVA répond qu'il est difficile d'avancer sereinement dans des conditions d'oppositions marquées.

Monsieur LAVEILLE répond que les différents sont existants depuis de nombreuses années.

Monsieur BUISSON demande à voter le point numéro 2 de l'ordre du jour.

La parole est donnée à Monsieur SAMSON qui propose de s'adresser aux services juridiques compétents pour pouvoir délibérer sur ce point.

Madame RIGOLOT demande à Monsieur BUISSON de motiver sa demande.

Monsieur BUISSON répond qu'il souhaite mettre un terme à « ce grand n'importe quoi ».

Monsieur le Maire conclut qu'une réunion accompagnée de services juridiques est nécessaire.

Après discussion sur les échanges constructifs ou non au sein du conseil municipal, une prise de renseignements sera établie.

3/ Projet Urbain Partenarial (PUP)

Madame DA SILVA présente à l'ensemble des membres du conseil ses interrogations sur le PUP.

Elle propose de se réunir lors d'une réunion de Commission technique afin d'identifier les modifications qui sont nécessaires à apporter au projet ébauché.

Madame MARTIN quitte la salle Madame MARTIN revient en salle

L'assemblée délibérante revient sur l'article 4 du projet. La répartition des versements de la SAS Amaryllis doit être revue.

Monsieur LAVEILLE intervient pour expliquer que les travaux organisés en deux étapes sont une décision prise pour éviter la destruction des routes.

Madame DA SILVA revient sur les risques susceptibles d'être rencontrés vis-à-vis de cette partie de l'ébauche du PUP.

Monsieur le Maire a proposé à Monsieur DUVAL (Responsable d'Exploitation de la société Verleyen) de reprendre les mesures qui serviront pour conceptualiser l'aire de retournement définie sur le projet.

Rdv 28/10 16h30 sur site.

Monsieur SAMSON est autorisé à prendre la parole et informe l'assemblée que la SNA a des architectes qui sauront accompagner la commune dans ce projet.

Madame DA SILVA insiste sur l'importance de l'expertise à apporter sur ce type de dossier.

Monsieur VAREN est contre le projet et ne souhaite pas participer à cette réunion. Monsieur VAREN fait remarquer que la commune ne pourra assumer financièrement autant de travaux sur le territoire. De plus, à l'heure des améliorations à visées écologiques, il est paradoxal de détruire un « Chemin Vert » pour en faire une voirie communale.

Monsieur le Maire insiste sur une vision plus large du projet en termes de durabilité et de services apportés à plusieurs propriétaires.

Monsieur LAVEILLE demande à voter la décision de continuer ou d'abandonner toutes démarches sur ce projet.

Monsieur le Maire répond qu'une réunion est tout de même nécessaire pour apporter des éléments à cette décision.

Prochaine réunion d'urbanisme aura lieu le 12/12/2024 à 20h00.

4/ Délibération : Obligation d'adhésion médecine du travail et convention d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 27

Monsieur le Maire expose l'obligation d'adhésion au service de médecine préventive du CDG 27. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5/ Délibération : Proposition d'Assurances statutaire (CDG27)

Monsieur le Maire expose la proposition du CDG 27 relative à l'assurance statutaire.

La Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6/ Délibération : Convention de servitudes et implantation de ligne souterraine (Topo Etudes-SIEGE27)

Monsieur le Maire présente la demande adressée par Topo Etudes.

Monsieur le Maire donne lecture du plan et des intentions de la convention.

Monsieur LAVEILLE propose de faire des photographies avant travaux afin de pouvoir justifiée une remise en l'état conforme à l'avant.

Monsieur le Maire propose de faire appel à un huissier de justice pour que ces photos soient valables en cas de contentieux.

Monsieur LAVEILLE répond à Monsieur le Maire que son assermentation vaut validité et légalité de ces photographies.

7/Délibération : Participation pour Voirie et Réseaux (P.V.R.)

Monsieur le Maire propose de reporté ce point à la prochaine réunion d'urbanisme.

Approbation à l'unanimité.

8/ Délibération : Devis : Extincteurs pour le bâtiment communal

Monsieur le Maire donne lecture des devis de la société Sécurifeu.

Le devis concernant les bâtiments de la Mairie s'élève à un montant de 573.72 € TTC.

Le devis concernant l'Eglise s'élève à un montant de 200.28 € TTC.

Monsieur le maire demande si une remise en concurrence est nécessaire.

Approbation à l'unanimité des devis proposés.

9/ Décision modificative et fongibilité des crédits

Monsieur le Maire explique la demande de la trésorerie sur des écritures d'ordre budgétaire.

Une décision Modificative doit être prise.

Approuvé à l'unanimité

Est également proposée la délibération sur la fongibilité des crédits

(Pour à 6 voix et 3 voix contre).

10/ Questions diverses

10.1/ Travaux Rue du Vieux Château

Monsieur le Maire rapporte que des réparations ont été réalisées.

Madame ROPARS interrompt pour qualifier de « mal exécutées » ces réalisations.

Monsieur LAVEILLE soutient l'avis de Madame ROPARS.

Monsieur le Maire propose de faire une mise en concurrence pour le prochain BP.

Monsieur VAREN relève que des trous rue de la Heunière seront fortement visés pour des réparations.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a voté contre l'adhésion au Syndicat de Voirie.

Monsieur LAVEILLE répond que le Syndicat refusait d'effectuer des travaux avant 7 ans d'adhésion effectués.

Monsieur GIGANT relève que les adhérents ont des routes en bon état.

Monsieur le Maire motive son avis d'adhérer au Syndicat de Voirie.

Monsieur GIGANT rejoint l'avis de Monsieur le Maire.

10.2/ Arrivée de la brigade de gendarmerie mobile

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que 7 gendarmes installés dans l'ancienne gendarmerie de Pacy-sur-Eure.

Monsieur le Maire a proposé aux gendarmes de la brigade de se présenter à la prochaine réunion de Communication

1x/semaine à partir du mois de novembre pour accueil à la population

Proposition de groupe Whatsapp pour intervenir plus rapidement

Plusieurs communes : La Heunière, St Vincent des Bois, Douains, Houlbec-Cocherel

Missions : contrôle routier, service à la population, patrouille

10.3/ Bus

Monsieur VAREN rapporte que le bus fait marche arrière sur la rue de l'Ancienne Forge.

10.4/ Planification prochaine réunion Communication

La date a été fixée au 26/11/2024.

10.5/ Lumière extérieur

Monsieur LAVEILLE demande si les devis concernant les lumières extérieures sont relancés.

Monsieur le Maire relancera les devis auprès des sociétés.

10.6/ Heures supplémentaires

Monsieur LAVEILLE demande le décompte des heures supplémentaires de la secrétaire de mairie afin d'avoir une idée de ce que cela pourrait coûter à la collectivité.

10.7/ Mise en ligne des Procès-Verbaux

Monsieur BUISSON se propose de mettre en ligne les Procès-Verbaux pour soulager la charge de travail de l'agent.

10.8/ Panneau Pocket

Monsieur BUISSON demande si la commune a un visuel sur les statistiques de la visibilité de l'application

10.9/ Scellement des tables

10.10/ Plaque prévue pour Monsieur MARTIN

Monsieur VAREN demande où cela en est.

Monsieur le Maire répond qu'il serait judicieux de changer de fournisseur.

10.11/ Décoration de Noel

Les décorations de Noel arrivent courant de la première semaine de novembre.

Monsieur GIGANT demande un bon de commande pour renouveler les attaches comme chaque année. Monsieur LAVEILLE demande si sur les nouvelles dispositions de l'EP, les décorations pourront être installées.

10.12/ Travaux Eglise

Rendez-vous prévu le 30/10/2024. Monsieur le Maire ne peut se rendre disponible et demande aux conseillers qui pourrait y être présent.

10.13/ Intervention de Monsieur SAMSON

Les remerciements sont adressés à l'ensemble du Conseil Municipal pour le travail réalisé sur Panneau Pocket.

Monsieur SAMSON conseille également de ne pas perdre de temps avec des commissions mais plutôt d'établir un conseil municipal extraordinaire qui permettrait de délibérer sans faire deux réunions.

Également, il intervient à propos du terrain de Madame Martin.

Proposition d'un miroir en haut de la rue du Buisson Marie pour permettre une meilleure visibilité.

Vision sur le tout à l'égout sur le territoire ? Aucun retour pour le moment.

10.14 Le tout à l'égout

Monsieur DAUXAIS rappelle que le tout à l'égout devait être établi pour 2023.

Monsieur DAUXAIS annonce également qu'il est heureux de ne pas avoir été élu pour cette mandature.

Fin de séance à 22 h 55.